

Directeur de Publication :
Brice PARINET

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-ANTOINE,
MATHIS, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH,
VICTOIRE, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Communication
Victoire REURE - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE - 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citoyenneté
Mathis FAUCHON - 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Mael LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 21
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



EKINSport



Yvelines
Le Département

Mardi 25 août 2026

N° 1897

Saison 2026/2027

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	6-9
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	10-11
COMMISSION DES TERRAINS & INFRASTRUCTURES SPORTIVES	11
COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES ÉDUCATEURS ET ENTRAÎNEURS DU FOOTBALL	12

DEMANDES D'ENTENTE

Pour rappel, vous pouvez saisir vos demandes
d'entente directement sur Footclubs.

L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE

HORAIRES DES COMPÉTITIONS 2026/27

SAMEDI

CATÉGORIES	HORAIRES		
	PRINCIPAUX	DÉROGATION 1	DÉROGATION 2
U7/U9	9H30		
FILLOFOOT	9H30		
U11	11H00	12H30	
U11F/U13F	11H00	12H30	
U15F	12H30	14H	
U14	14H	16H	12H30
U13	16H	14H	12H30
U15	14H	16H	12H30
U18F	16H	18H	
SEN F	18H	16H	

DIMANCHE

CATÉGORIES	HORAIRES		
	PRINCIPAUX	DÉROGATION 1	DÉROGATION 2
VET	9H30	9H	11H
CDM	9H30	9H	11H
U16/U17/U18	13H	15H	11H
SENIORS	15H	13H	17H

AGENDA 2026 / 2027 AOUT / SEPTEMBRE



LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13

29/08-5/09 ► FIA n°1

13/09 ► Reprise des compétitions



Sensibilisations à l'arbitrage
ouvert à tous les licenciés

et / ou

Formation "Arbitre certifié (football à 11)"

licencié à partir de 18 ans

et / ou

Formation "Arbitre certifié FOOT ANIMATION"

licencié à partir de 13 ans



pour + d'informations
et/ou vous inscrire



PASS'FOOT FFF

**3 SÉANCES
GRATUITES**

DANS UN CLUB AFFILIÉ



Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- **Pour les matchs du samedi**
: dès le mardi et jusqu'au vendredi 12h00
- **Pour les matchs du dimanche**
: dès le mercredi et jusqu'au samedi 12h00
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 12h00

Feuille de match - Préparation

Préparation
Feuille de match

Identifiant

Mot de passe

CONNEXION AIDE/ANNULER

v 4.0.0

[EN SAVOIR PLUS](#)



Paramétrage utilisateurs / équipes

Les correspondants Footclubs des clubs doivent obligatoirement saisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs de la saison

Paramètres à vérifier :

- La case "Gestion feuille de match informatisée" doit être **COCHÉE**
- Équipe(s) affectée(s)

Organisation

- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Code OFFFOOT
- Membres du club
- Educateurs du club
- Cotisations licenciés
- Etat du compte
- Centres de gestion
- Processus internes
- Assemblées générales
- Editions et extractions
- Vie du club
- Projet Club**
- Licences
- Epreuves
- Championnats & Coupes
- Epreuves
- Autres compétitions
- Autres clubs
- Divers

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur	
Catégorie	Initié
Type de profil	
Profil	Initié FMI - organisation
Gestion feuille de match informatisée	☒
Signature des demandes de licences descriptives	☐
Actif	Actif
Niveau Footclubs	Utilisateur délégué
Téléphone	
Adresse mail	
Date de dernière connexion	26/02/2025 15:49:17

Catégorie	Equipe	Compétition la plus récente
☐ Libre / Senior	Sartrouville Es 1	Seniors R2
☐ Libre / Senior	Sartrouville Es 2	Seniors D2
☐ Libre / Senior	Sartrouville Es 3	Coupe R2
☐ Libre / Senior	Sartrouville Es 10	Vétérans D1
☐ Libre / U20 - U28	Sartrouville Es 20	U20 D1
☐ Libre / U17 - U19	Sartrouville Es 1	U17 D1
☐ Libre / U17 - U19	Sartrouville Es 20	U16 D1
☐ Libre / U17 - U19	Sartrouville Es 22	U16 D1
☐ Libre / U15 - U16	Sartrouville Es 1	U15 D1
☐ Libre / U15 - U16	Sartrouville Es 20	U14 R2
☐ Libre / U15 - U16	Sartrouville Es 22	U14 R2
☐ Libre / U15 - U16	Sartrouville Es 23	U14 R2
☐ Libre / U13 - U14	Sartrouville Es 20	Coupe Régionale U13 Espoir F1
☐ Libre / U13 - U14	Sartrouville Es 1	Coupe Nike Féminine U13

EN SAVOIR PLUS



MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

2, 3, 4, 10, 17 OCTOBRE

MARIA EL KHOURY

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 24/08/2026

Présents : N. OLLIVIER, JP LEDUC (Président), R. PANARIELLO
Excusés : P. GUILLEBAUX (Représentant du Bureau du Comité),
 L; JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

Voici un récapitulatif des clubs engagés à ce jour pour la saison 2026-27 :

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

ACHERES FC
 CHANTELOUP LES V. US
 CLAIREFONTAINE EN YVELINES FC
 CROISSY US
 ETANG ST NOM ES
 ERAGNY FC
 FC A L'ANCIENNE
 MAUREPAS AS
 OVILLOISE AS 1 et 2
 PERRAY FOOT ES
 SARTROUVILLE ES

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

En attente de confirmation (jour et horaire) :

EPONE USBS - JEUDI 20h30
 EPONE / LAINVILLE - JEUDI 20h30
 JUZIERS FC - JEUDI 20h30
 POISSY SGL CHI - JEUDI 20h15
 PORCHEVILLE FC - MARDI 20h30
 RAMBOUILLET YVELINES FC - JEUDI 20h00
ANDRESY FC
BEYNES FC
BUCHELOISE AS
CHAMBOURCY ASM
ECQUEVILLY EFC
GUERVILLE ARNOUVILLE AS
HOUDANAISE REGION FC
MAGNY 78 FC
MAURECOURT FC
MONTIGNY LE BTX AS
NEAUPHLE PONT. 78 RC
PERRAY ES
POIGNY LA FORET US

YVELINES FOOT N° 1897

TREMBLAY FC
 VAUXOISE ES
 VILLENES ORGEVAL FC
 VILLEPREUX FC

COURRIERS

564043 TOUSSUS AFC

Demande du club pour une dérogation ou une évolution du règlement concernant les numéros de maillot afin de simplifier la gestion et de pouvoir attribuer un numéro par joueur.

La Commission en application du Règlement Sportif du District accorde cette demande, dans le respect des conditions suivantes :

Par principe, dans toutes les compétitions départementales, les maillots des joueurs sont numérotés de 1 à 15 (de 1 à 12 dans les compétitions Futsal). Par exception, les clubs peuvent faire porter à leurs joueurs d'autres numéros (de 16 à 60). Dans tous les cas, les numéros doivent correspondre à ceux indiqués sur la feuille de match.

552332 MAISONS LAFFITTE FC

Mail de l'encadrant de l'équipe U15 demandant l'inscription du score de la rencontre U15 D2 du 30 mai 2026 opposant Epône à Maisons Laffitte.

La Commission a effectué 2 rappels pour feuille de match manquante puis a sanctionné le club d'Epône USBS de match perdu par pénalité. La Commission n'a pas reçu de rapport de MAISONS LAFFITTE FC suite aux deux rappels effectués et n'a donc pu inscrire aucun score. L'équipe de MAISONS LAFFITTE a tout de même eu le gain du match.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BALLY NOISY

Mail informant que le complexe SIBANO sera fermé le 3 octobre 2026 et qu'aucune rencontre ne pourra avoir lieu ce jour-là.

La Commission inverse les matches suivant sous réserve de l'accord de VERSAILLES 78 FC sinon les matches seront reportés au 31/10/2026

U14 N1-B

55707547 BAILLY NOISY SFC 21 / VERSAILLES 78 FC 24

U14 N3-C

55707772 BAILLY NOISY SFC 22 / VERSAILLES 78 FC 25

LIGUE DE PARIS ILDE DE FRANCE

Courrier de la Ligue nous informant que l'équipe de La Toile 1 (deuxième de D1 FUTSAL) est promue en R3 poule B FUTSAL.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
 (31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

VESINET SCI
 YVELINES US 1 (D5/E)

CDM

CROISSY US (D1/A)
 ST ARNOULT 78 FC (D1/A)

U18

VESINET SCI

U17

MESNIL LE ROI AS (D2/B)
 MAURECOURT FC D2/A)

U16

MESNIL LE ROI AS
 VESINET SCI

U15

ANDRESY RC (D3/B)

U14

ANDRESY RC (N4/A)
 MESNIL LE ROI AS

FUTSAL

PERRAY FOOT ES
 ROSNY FOOT CS

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

502858 HOUILLES AC

Demande de changements d'horaires pour une meilleure gestion des créneaux

- U14 N3/B à 16H00
- U14 N2/B à 12H15
- U14 N4/C à 16H00
- U15 D1/A à 12H30
- U16 D2/A à 15H00
- U16 D3/C à 12H30
- U17 D1/A à 12H30
- U17 D2/B à 11H00
- U18 D1/A à 15H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

500650 VERSAILLES 78 FC

Demande de changements d'horaires pour une meilleure gestion des créneaux

- U16 D1/A à 14H00
- U16 D2/B à 16H00
- U14 N3/C à 16H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

526858 BAILLY NOISY SFC

Demande de changements d'horaires pour une gestion optimale de l'enchaînement des rencontres

- Séniors D4/B à 17H00
- U18 D3/C à 11H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

546972 FOURQUEUX FOOT OMS

Demande de changements d'horaires car le terrain n'est pas disponible avant

- Vétérans D5/C à 12H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

529206 PLAISIR PORTUGAIS AS

Demande de changements d'horaires pour partager le terrain avec l'équipe CDM

- Vétérans D5/C à 9H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

552332 MAISONS LAFFITTE FC

Demande de changements d'horaires pour une gestion optimale de l'enchaînement des rencontres

- U14 N3/B à 17H30
- Vétérans D2/A à 09h00
- Vétérans D3/A à 09h00
- Vétérans D5/B à 11h00
- U16 D2/A à 11h00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

511721 BOIS D'ARCY AS

Demande du Club des modalités d'inscription d'une équipe U20 en coupe des Yvelines.

Les District ne disposant pas de la catégorie U20 aucune coupe des Yvelines U20 n'existe.

TIRAGE COUPES

Les tirages ont eu lieu lors de la Commission du lundi 24 août 2026.

**1ER TOUR
Dimanche 13 septembre 2026**

CY SENIORS

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici](#).

Exempts :

- ◆ AUBERGENVILLE FC 1
- ◆ COIGNIÈRES CITY FC 1
- ◆ BUC FOOT AO 1
- ◆ BAILLY NOISY SFC 1
- ◆ CELLOIS CS 1
- ◆ CHANTELOUP-LES-VIGNES USC 1
- ◆ FEUCHEROLLES USA 1
- ◆ MAISONS-LAFFITTE FC 1
- ◆ GUERVILLE ARNOUVILLE 1
- ◆ PORT-MARLY CS 1
- ◆ SAINT-GERMAIN EN LAYE FC 1
- ◆ VALLÉE 78 FC 1
- ◆ PECQ US 1

CY VETERANS

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici](#).

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire : - de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente, - d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines. La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

Un match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant :

D1-A DU 22/11/2026

55695705 LIMAY A.L.J. 21 / SARTROUVILLE ES 21

U17

D2U-A DU 23/11/2025

54926957 CHATOU AS 2 / ENT.MONTFORT USY 1

Transmis de la Commission de Discipline du 10/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 2 matches pour l'équipe U17 de CHATOU évoluant en D2-U et retirant l'équipe des compétitions.

Deux matches n'ayant pas été purgés lors de la saison 2025-2026, La commission informe la Commission de Discipline que le club de CHATOU AS n'a pas engagé d'équipe en compétition U17.

U15

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

Deux matches n'ayant pas été purgés lors de la saison 2025-2026, la commission désigne les matches suivant :

D2-A DU 07/11/2026

55696367 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHATOU AS 1

D2-A DU 28/11/2026

55696380 CARRIERES GRESILLONS 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

MATCH A HUIS CLOS

Conformément à l'article 40.6 du Règlement sportif, la Commission rappelle

Qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

a) les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F.,

Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos.

b) les officiels désignés par le District,

c) les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur a feuille de match,

d) toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,

e) les journalistes porteurs de leur carte officielle,

f) le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, **au plus tard le lundi à 12 H précédant la rencontre**, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos.

L'approbation de la liste par la Commission compétente ne vise pas la qualification et/ou la participation des personnes y figurant.

La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus.

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Voici les clubs concernés par une décision de match à huis clos.

SENIORS

D1A DU 19/04/2026

53449825 - CARRIERES GRESILLONS 1 / VERSAILLES 78 F.C. 3

Transmis de la Commission de Discipline du 05/05/2026 ayant donné match à huis clos pour l'équipe 1 Séniors de CARRIERES GRESILLONS AS.

Le match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission transfère le dossier à la Ligue de Paris Ile de France, car l'équipe évolue désormais en E3.

D5-D DU 10/05/2026 54726118 COIGNIERES CITY AS 1 / ST ARNOULT FC 1

Transmis de la Commission d'Appel Départementale du 04/06/2026 modifiant la sanction pour donner 1 match à huis clos et 1 match de suspension de terrain avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de COIGNIERES CITY AS évoluant en D5-D.

Le match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant :

D4-C DU 01/11/2026

55694088 ASCFC 1 / MAGNY 78 FC 1

RUBRIQUE CALENDRIERS

DEMANDES ALTERNANCES

VOISINS FC

Demande du club pour changer ses alternances sur plusieurs équipes du dimanche après-midi.

La Commission, après étude, ne peut y accéder. En effet les changements seraient trop nombreux, ce qui mettrait en péril l'équilibre des alternances sur les poules concernées. La situation actuelle ne posant pas de problèmes d'occupation des terrains, la Commission maintient les calendriers tels quels.

CHAMBOURCY ASM

Demande du club pour changer son alternance afin que ses U16 puissent jouer avec ses SENIORS.

La Commission après étude, peut accéder à votre demande car une solution sans impact existe avec le club d'ANDRESY FC. Elle inverse les calendriers des 2 clubs sur les poules U18 D2B & U16 D3B,

ECQUEVILLY EFC

La Commission avait anticipé avec le club concernant une problématique d'alternance sur ses SENIORS. Le club nous a confirmé ne pouvoir garder l'alternance actuelle.

La Commission, avant de donner sa réponse, attend de voir si des modifications vont être opérées sur les poules de D5, afin de trouver une solution pour cette alternance.

ENGAGEMENTS

La Commission ajoutera les équipes suivantes dans les calendriers :

Elle se laisse encore quelques jours pour la prise en compte de toute autre modification (forfaits, ajouts, etc)..

SENIORS

- ✓ LIMAY ALJ 1
- ✓ VILLEPREUX FC 2

VETERANS

- ✓ ELANCOURT OSC 2
- ✓ MANTESOLYMPIQUE FC 1
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC 3
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC 4

U16

- ✓ VELIZY ASC 1

U15

- ✓ ESSARTS LE ROI AGS 1
- ✓ HOUILLES SO 1

U14

- ✓ CERNAY LA VILLE AS 1
- ✓ ECQUEVILLY EFC 1

COURRIERS SENIORS

HOUDANAISE REGION FC

Demande du club pour que son équipe évoluant en D3A soit rebasculée en poule B pour des raisons géographiques.

La Commission ne peut accéder à votre demande, car la composition des poules, de manière générale, tient toujours compte d'un équilibrage au niveau des montants & descendants. De plus, la présence de SARTROUVILLE ES en poule B résulte d'une préconisation de la CDPME, elle ne peut donc passer outre. Elle maintient donc les poules telles quelles.

U15

ECQUEVILLY EFC

Demande du club pour que son équipe U15 évolue en D2.

La Commission vous rappelle l'application des championnats avec accession générationnelle. C'est la situation de votre équipe U14 en saison N-1 qui détermine le niveau acquis de la saison N. Or votre équipe U14 évoluait en D4 la saison dernière, cela ne vous permettrait pas de bénéficier d'une U15 D2 pour cette saison. Le fait que vous n'engagiez pas d'équipe U16 n'a aucun impact sur cette application réglementaire. La Commission maintient donc l'équipe en D3 pour cette saison.

U14

MAUREPAS AS

Demande du club pour que son équipe 2 évolue finalement au niveau 4 au lieu du niveau 3.

Accord de la Commission, qui remplace MAUREPAS AS 2 (affecté en N4D) par PERRAY FOOT ES 1.

BOUAFLE FLINS ES

Demande du club pour que son équipe 2 évolue au niveau 1 car d'après lui sa génération le mérite et que cela pourrait avoir un impact sur les résultats des poules concernées.

La Commission ne peut accéder à votre demande, car la constitution des poules de brassage s'est faite en application du règlement de notamment du classement sur le Festival Foot U13 2025/2026. Votre 2ème équipe ayant terminée alors 102ème, elle ne peut donc permettre à votre équipe U14 2 2026/2027, de bénéficier du niveau 1, mais seulement du niveau 3.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion restreinte du 24 août 2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

GAMBAIS AS

Demande du club pour retirer une amende infligée dans le journal numérique du 30 juin 2026.

La Commission précise que l'amende a été infligée, car la Commission n'avait aucune nouvelle des 2 clubs sur la rencontre, et ce malgré un rappel. Par conséquent, elle a dû appliquer le règlement et sanctionner de l'amende correspondante.

Afin de préserver une équité sur l'ensemble du département, la Commission ne peut revenir sur cette décision.

CATEGORIE U10/U11 U10 ESPOIRS

Veuillez trouver ci-après l'état des engagements sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

La Commission arrêtera les engagements définitif le 31 août prochain.

Equipes validées

1. ACHERES FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BONNIERES FRENEUSE FC
4. BOUGIVAL FOOT
5. BUC FOOT AO
6. CARRIERES S/S US
7. CELLOIS CS
- 8.CHANTELOUP US
9. CHATOU AS
10. CHESNAY 78 FC
11. CLAYES SOUS BOIS USM
12. CONFLANS FC
13. CROISSY US
14. FEUCHEROLLES USA
15. FONTENAY FLEURY FC
16. FOURQUEUX AS
17. HOUDANAISE REGION FC
18. HOUILLES SO
19. MAISONS LAFFITTE FC
20. MANTES VIVONS FOOT
21. MARLY LE ROI US
22. MAUREPAS AS
23. MESNIL ST DENIS AS
24. MONTIGNY LE BX AS
25. MUREAUX OFC

26. NEAUHPLE PONT RC 78
27. PECQ US
28. POISSY FC
29. RAMBOUILLET FC
30. ROSNY CS
31. SARTROUVILLE ES
32. ST GERMAIN FC
33. TRAPPES ES
34. VERNEUIL ENTENTE
35. VERSAILLES 78 FC
36. VILLENNES ORGEVAL FC
37. VILLEPREUX FC
38. VOISINS FC

Equipes validées avec réserve

1. AUBERGENVILLE FC
2. CARRIERES GRESILLONS AS
3. ELANCOURT OSC
4. GUYANCOURT ES
5. HOUILLES AC
6. LIMAY ALJ

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U10/U11 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

Equipes non validées car encadrement non conforme

1. GARGENVILLE STADE
2. PLAISIROIS FO

U11 ESPOIRS

Veuillez trouver ci-après l'état des engagements sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

La Commission arrêtera les engagements définitif le 31 août prochain.

Equipes validées

1. ACHERES FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BOIS D'ARCY AS
4. BONNIERES FRENEUSE FC
5. BUCHELOISE A.S.
6. CELLOIS CS
7. CHANTELOUP US
8. CHATOU AS
9. CHESNAY 78 FC
10. CLAYES SOUS BOIS USM
11. CONFLANS FC
12. CROISSY US
13. FEUCHEROLLES USA
14. FONTENAY FLEURY FC
15. HOUDANAISE REGION FC
16. HOUILLES SO
17. LOUVECIENNES AS
18. MAISONS LAFFITTE FC
19. MANTES VIVONS FOOT
20. MARLY LE ROI US
21. MAUREPAS AS
22. MESNIL ST DENIS AS
23. MONTIGNY LE BX AS
24. MUREAUX OFC

25. NEAUHPLE PONT RC 78
26. PARIS SAINT GERMAIN FC
27. PECQ US
28. PLAISIROIS FO
29. POISSY FC
30. PORT MARLY CS
31. RAMBOUILLET FC
32. ROSNY CS
33. SARTROUVILLE ES
34. ST GERMAIN FC
35. TRAPPES ES
36. VERNEUIL ENTENTE
37. VERSAILLES 78 FC
38. VILLENNES ORGEVAL FC
39. VILLEPREUX FC
40. VOISINS FC

Equipes validées avec réserve

1. AUBERGENVILLE FC
2. CARRIERES GRESILLONS AS
3. ELANCOURT OSC
4. GUYANCOURT ES
5. HOUILLES AC
6. LIMAY ALJ

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U10/U11 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

Equipes non validées car encadrement non conforme

1. BUC FOOT AO (dérogation non accordée)
2. CARRIERES S/S US
3. FOURQUEUX AS (dérogation non accordée)

Equipes en attente d'entretien avec la Commission

1. BOUGIVAL FOOT
2. LIMAY ALJ

La Commission demande à ces 2 clubs de prendre contact très rapidement avec la Commission pour planifier un entretien, qui devra se faire au plus tard le lundi 31 août. L'entretien peut se réaliser en visioconférence.

Selon les échanges, la Commission prendra ensuite sa décision.

CATEGORIE U12/U13 U12 ESPOIRS

Veuillez trouver ci-après l'état des engagements sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

La Commission arrêtera les engagements définitif le 31 août prochain.

Equipes validées

1. AUBERGENVILLE FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BOIS D'ARCY AS
4. BOUGIVAL FOOT
5. BUCHELOISE A.S.
6. CELLOIS CS
7. CHAMBOURCY ASM
8. CHANTELOUP US

9. CHATOU AS
10. CHESNAY 78 FC
11. CROISSY US
12. FONTENAY FLEURY FC
13. FOURQUEUX AS
14. HOUDANAISE REGION FC
15. HOUILLES AC
16. HOUILLES SO
17. LIMAY ALJ
18. LOUVECIENNES AS
19. MAISONS LAFFITTE FC
20. MANTES VIVONS FOOT
21. MAUREPAS AS
22. MESNIL ST DENIS AS
23. MUREAUX OFC
24. NEAUHPLE PONT RC 78
25. PARIS SAINT GERMAIN FC
26. PECQ US
27. PORT MARLY CS
28. RAMBOUILLET FC
29. ROSNY CS
30. ST GERMAIN FC
31. TRAPPES ES
32. VERNEUIL ENTENTE
33. VILLEPREUX FC
34. VOISINS FC

■ Equipes validées avec réserve

1. CARRIERES GRESILLONS AS
2. CARRIERES S/S US
3. CLAYES SOUS BOIS USM
4. CONFLANS FC
5. FEUCHEROLLES USA
6. GUYANCOURT ES
7. MARLY LE ROI US
8. PLAISIROIS FO
9. VERSAILLES 78 FC

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U12/U13 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

■ Equipes en attente de certification obtenue pour son encadrant

1. SARTROUVILLE ES
2. ST ARNOULT FC

La validation définitive de l'engagement se fera selon le résultat positif de la certification prévue début septembre.

■ Equipes non validées car encadrement non conforme

1. MONTIGNY LE BX AS
2. VILLENNES ORGEVAL FC

■ Equipe en attente d'entretien avec la Commission

1. POISSY FC

La Commission demande à ce club de prendre contact très rapidement avec la Commission pour planifier un entretien, qui devra se faire au plus tard le lundi 31 août. L'entretien peut se réaliser en visioconférence. Selon les échanges, la Commission prendra ensuite sa décision.

■ Cas particulier

1. ELANCOURT OSC

La Commission, suite à sa décision publiée le 24 juillet dernier, concernant l'engagement de l'équipe pour la saison à venir, après étude de celui-ci, la Commission constate que c'est le même encadrant qui est déclaré. Or, compte tenu de l'infraction avérée en fin de saison dernière, elle ne souhaite pas que cette personne soit l'encadrant pour cette saison.

Par conséquent, pour que l'engagement de l'équipe soit validée, la Commission demande au club de changer son éducateur référent. Elle attend une réponse du club pour le dimanche 30 août au plus tard, pour décision définitive le lundi 31 août.

De plus, cet encadrant ne pourra être en charge d'une autre équipe espoirs.

CATEGORIE U12/U13 U13 ESPOIRS

Veuillez trouver ci-après l'état des engagements sur le dispositif pour la saison 2026/2027 :

La Commission arrêtera les engagements définitif le 31 août prochain.

■ Equipes validées

1. BOUGIVAL FOOT
2. CHATOU AS
3. CHESNAY 78 FC
4. CROISSY US
5. ELANCOURT OSC
6. FONTENAY FLEURY FC
7. FOURQUEUX AS
8. GARGENVILLE STADE
9. HOUDANAISE REGION FC
10. HOUILLES AC
11. MUREAUX OFC
12. NEAUHPLE PONT RC 78
13. PARIS SAINT GERMAIN FC
14. POISSY FC
15. RAMBOUILLET FC
16. ROSNY CS
17. ST ARNOULT FC
18. ST GERMAIN FC
19. TRAPPES ES
20. VERNEUIL ENTENTE
21. VILLENNES ORGEVAL FC

■ Equipes validées avec réserve

1. CARRIERES GRESILLONS AS
2. CARRIERES S/S US
3. CLAYES SOUS BOIS USM
4. CONFLANS FC
5. GUYANCOURT ES
6. MARLY LE ROI US
7. PLAISIROIS FO

La Commission informe ces clubs, qui étaient en infraction concernant l'épreuve technique la saison dernière sur l'une des deux catégories U12/U13 Espoirs, qu'à la 1ère infraction avérée pour le même motif au cours de la saison, entraînera la sortie de l'équipe sur le dispositif à la fin de la phase en cours.

■ Equipes non validées car encadrement non conforme

1. BAILLY NOISY SFC
2. MONTIGNY LE BX AS

■ Equipes en attente de certification obtenue pour son encadrant

1. FEUCHEROLLES USA
2. PECQ US
3. SARTROUVILLE ES

La validation définitive de l'engagement se fera selon le résultat positif de la certification prévue début septembre.

■ Equipe en attente d'entretien avec la Commission

1. LIMAY ALJ

La Commission demande à ce club de prendre contact très rapidement avec la Commission pour planifier un entretien, qui devra se faire au plus tard le lundi 31 août. L'entretien peut se réaliser en visioconférence. Selon les échanges, la Commission prendra ensuite sa décision.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 24 août 2026

Présents : Francis DUPRE (Président), Ibrahim BENLARBI, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

ENGAGEMENTS FOOT A II

Clôture des engagements le 30 août 2026.

Voici la liste des équipes engagées en compétitions départementales

SENIORS F

Compte tenu du nombre d'équipes engagées, nous vous remercions de **confirmer votre engagement par mail à l'administration au plus tard le 30 août 2026**. Le nombre d'équipes déterminera le calendrier et éventuellement la création d'une seconde division.

526858 BAILLY NOISY STANDARD F.C. 1 - engagement confirmé par mail

528448 BEYNES F.C. 1 - engagement confirmé par mail

541170 ELANCOURT O.S.C. 1 - engagement confirmé par mail

500585 LE PECQ U.S. 1

550641 LES MUREAUX O.F.C. 1 - engagement confirmé par mail

544913 MANTOIS 78 F.C. 2

552329 MAURECOURT F.C. 1 - engagement confirmé par mail

527093 MONTESSON U.S. 1

551386 PERRAY FOOT ES 1

500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C.1

765226 SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE 1- engagement confirmé par mail

500737 VALLEE 78 F.C. 1 - engagement confirmé par mail

517482 VELIZY A.S.C. 1
534673 VOISINS F.C. 1 - engagement confirmé par mail

U18 F

La formule du championnat sera arrêtée le 31 août 2026 en fonction du nombre d'équipes engagées.

526858 BAILLY NOISY STANDARD F.C.1
549934 CONFLANS F.C.1
513620 E.S. GUYANCOURT FOOTBALL 1
541170 ELANCOURT O.S.C.1
761070 F.C. FEMININ PORTES ILE DE FRANCE 1
560297 FOOTBALL CLUB DE FONTENAY-LE-FLEURY 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 1
552332 MAISONS-LAFFITTE F. C. 1
508713 MARLY LE ROI U.S. 1
527985 PLAISIROIS F.O. 1
564690 POISSY FOOTBALL CLUB 1
500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1
518241 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
542459 SARTROUVILLE E.S. 1
765226 SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE 1
500650 VERSAILLES 78 F.C. 1
534673 VOISINS F.C. 1

U15 F

La formule du championnat sera arrêtée le 31 août 2026 en fonction du nombre d'équipes engagées.

526858 BAILLY NOISY STANDARD F.C. 1
513864 CARRIERES SUR SEINE U.S. 1
500644 CLAYES SS/BOIS U.S. MUNICIPAL 1
541170 ELANCOURT O.S.C. 1
761070 F.C. FEMININ PORTES ILE DE FRANCE 1
560297 FOOTBALL CLUB DE FONTENAY-LE-FLEURY 1
537683 HARDRICOURT U.S. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 1
519112 LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES 1
508713 MARLY LE ROI U.S. 1
527093 MONTESSON U.S. 1
513128 NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.1
564690 POISSY FOOTBALL CLUB 1
500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1
542459 SARTROUVILLE E.S. 1
765226 SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE 1
500650 VERSAILLES 78 F.C. 1
534673 VOISINS F.C. 1
534673 VOISINS F.C. 2

ENGAGEMENTS FOOT A 8

Clôture des engagements le 30 août 2026.

Pour les catégories de jeunes, les équipes engagées au 30 août participeront au challenge automne et au critérium. Les équipes engagées entre le 31 août et le 13 septembre (11 octobre pour les U11F / U13F) participeront au critérium qui débute au mois de d'octobre pour les U15F et U18F et au mois de novembre pour les U11F et U13F.

Voici la liste des équipes engagées à ce jour :

SENIORS F

548862 ANDRESY F.C. 1
590152 BREVAL PLATEAU F.C. 1
522563 CHESNAY 78 F.C. 1
546972 FOURQUEUX AS
513620 GUYANCOURT ES 1
551386 PERRAY FOOT E.S. 2
529206 PLAISIR PORTUGAIS A.S. 1
542459 SARTROUVILLE ES 2
517404 ST ARNOULT F.C. 78 1

U18 F

509810 BONNIERES FRENEUSE FC
522563 CHESNAY 78 FC 1
537683 HARDRICOURT U.S. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 2
544913 MANTOIS 78 FC 2
761070 PORTES IDF F.C.F. 1

U15 F

509810 BONNIERES FRENEUSE FC
518199 CARRIERES GRESILLONS A.S. 1
509810 CELLOIS CS 1
522563 CHESNAY 78 FC 1
513620 GUYANCOURT E.S. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 2
552332 MAISONS LAFFITTE F.C. 1
544913 MANTOIS 78 FC 2
761070 PORTES IDF F.C.F. 2
518241 ROSNY FOOT CS 1

U13 F

590152 BREVAL PLATEAU F.C. 1
509810 CELLOIS CS 1
522563 CHESNAY 78 FC 1
500644 CLAYES SOUS BOIS USM
541170 ELANCOURT OSC 1
513620 GUYANCOURT E.S. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 2
552332 MAISONS LAFFITTE F.C. 1
544913 MANTOIS 78 FC 1
527743 MONTIGNY LE BTX AS 1

513128 NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C. 1
564690 POISSY FC 1
551985 PORT MARLY CS
761070 PORTES IDF F.C.F. 1
500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1
542459 SARTROUVILLE ES 1
765226 VAL DE SEINE S.C.F. 1
500650 VERSAILLES 78 F.C. 1
545102 VILLENNES ORGEVAL FC
534673 VOISINS FC 1
534673 VOISINS FC 2

U11 F

522563 CHESNAY 78 FC 1
541170 ELANCOURT OSC 1
513620 GUYANCOURT E.S. 1
550641 LES MUREAUX O.F.C. 1
544913 MANTOIS 78 FC 1
527743 MONTIGNY LE BTX AS 1
500247 PARIS ST GERMAIN FC 1
564690 POISSY FC 1
761070 PORTES IDF F.C.F. 1
500634 RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1
518241 ROSNY FOOT CS 1
542459 SARTROUVILLE ES 1
765226 VAL DE SEINE S.C.F. 1
500650 VERSAILLES 78 F.C. 1
534673 VOISINS FC 1

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

EXTRAIT DU PV DE LIGUE CLASSEMENT DES TERRAINS

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

ST CYR L ECOLE - PARC DES SPORTS LELUC 1 - NNI 785450101

Cette installation sportive est classée en niveau T5 PN jusqu'au 11/06/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 09/01/2025 et des documents transmis :

Rapport de visite du 02/07/2026 effectué par M ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.

Attestation Administrative de Capacité

Plan des vestiaires

Plan de l'aire de jeu

La Commission demande l'envoi de documents prouvant la réception des vestiaires.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la livraison des vestiaires, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/12/2026.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

TRAPPES - STADE ROBERT GRAVAUD 1 - NNI 786210201

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 26/10/2026.
La C.R.T.I.S reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 24/02/2026, de la demande de classement, ainsi que du document transmis :
Tests in situ du 25/01/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/01/2034.

TRAPPES - STADE ROBERT GRAVAUD 1 - NNI 786210201

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 26/10/2026.
La C.R.T.I.S reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 24/02/2026, de la demande de classement, ainsi que du document transmis :
Tests in situ du 25/01/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/01/2034.

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

GARGENVILLE - STADE M & M PLATERRIER - 1 - NNI 782670101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 IM jusqu'au 18/12/2016.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S. le 21/07/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E4 LED signée par le propriétaire le 13/07/2026.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : LED

Etude d'éclairage du 16/11/2023

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux (E4 min 320)

U1h (EhMin/EhMax) : 0.16 (E4,5 min 0.5; E6 min 0.4)

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.30 (E7 min 0.4)

Au vu des résultats, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

784980101 - POISSY - STADE LÉO LAGRANGE 1

L'éclairage de cette installation est classé niveau E4 IM jusqu'au 09/09/2027.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S. le 04/08/2026.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement suite à un passage en LED signée par le propriétaire le 26/06/2026.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : LED

Etude d'éclairage du 27/05/2025

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 477 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.72

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.83

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 06/08/2028.

COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES ÉDUCATEURS ET ENTRAÎNEURS DU FOOTBALL

Saison sportive 2026-2027

Préambule : La Commission recommande fortement aux Responsables des Clubs, de toutes les divisions départementales, que leurs éducateurs et éducateurs diplômés soient titulaires d'une licence : technique nationale, régionale, éducateur fédéral ou animateur.

Obligations particulières de diplômes requis pour les équipes évoluant en D1 pour les catégories :

Senior, U18, U16 et U14

« Nous vous rappelons que ces mesures avaient été votées par les présidents de clubs lors de l'assemblée générale de la L.P.I.F.F., le 18 juin 2005, pour tendre à sécuriser un minimum la pratique lors des rencontres, tout en valorisant la formation des éducateurs qui **ont la charge de la gestion, de l'encadrement et du suivi des équipes** qui évoluent dans les divisions les plus élevées de nos compétitions de jeunes et de seniors. »

- ◆ Senior : D.F.C.S. (Diplôme Fédéral Coach Seniors)
- ◆ U18 : D.F.C.J. (Diplôme Fédéral Coach Jeunes) ou C.F.I. U14-U19 certifié
- ◆ U16 : D.F.C.J. (Diplôme Fédéral Coach Jeunes) ou C.F.I. U14-U19 certifié
- ◆ U14 : D.F.C.J. (Diplôme Fédéral Coach Jeunes) ou C.F.I. U14-U19 certifié

Obligations particulières pour les équipes évoluant en D2 pour les catégories :

Senior, U18, U16 et U14

Simple déclaration de l'éducateur en charge de l'équipe

Obligations particulières pour les équipes évoluant en D1 pour les catégories :

U17 et U15

Simple déclaration de l'éducateur en charge de l'équipe.

Néanmoins pour ces deux catégories, la Commission, là aussi, recommande très vivement et fortement de positionner **un éducateur C.F.I. U14-U19 certifié.**